

Charlie, je ne veux voir dépasser aucune tête

Alain Gresh

<http://blog.mondediplo.net>, 20 janvier 2015

En 1914, l'ensemble des parlementaires, toutes tendances confondues, chantaient « La Marseillaise » debout et à l'unisson. L'union nationale avait alors vu les dirigeants socialistes trahir tous leurs engagements en faveur de la paix, voter les crédits de guerre et avaliser une boucherie qui devait durer jusqu'en 1918. La scène s'est reproduite le 13 janvier à l'Assemblée nationale et l'union sacrée est à nouveau à l'ordre du jour. Mais elle signifie cette fois-ci l'exclusion de la communauté nationale de tous les mauvais Français, et d'abord des jeunes issus des quartiers populaires, désignés par les médias et les politiques comme « ces pelés, ces galeux, dont (viendrait) tout le mal » (La Fontaine). Ils sont responsables, et surtout ne nous interrogeons pas sur les politiques économiques et sociales qui ont abouti à toujours plus d'inégalités, à toujours plus d'exclusion des classes populaires ; et ne remettons pas en question nos engagements à l'étranger. « Nous sommes en guerre », a déclaré le premier ministre Manuel Valls [1]. Et, comme en 1914, ceux qui doutent du bien-fondé de ces stratégies sont des traîtres.

Répondant à une question du député Claude Goasguen, la ministre de l'éducation Najat Vallaud-Belkacem a déclaré le 14 janvier :

« Je leur ai en effet adressé [aux chefs d'établissement] une lettre leur demandant non seulement de faire respecter la minute de silence le lendemain, mais aussi de créer des espaces d'échanges et de dialogue. Ils l'ont fait, je les en remercie. Ça ne s'est pas toujours bien passé. Des incidents ont eu lieu, ils sont même nombreux et ils sont graves et aucun d'entre eux ne doit être traité à la légère. Et aucun d'entre eux ne sera traité à la légère. Vous me demandez combien nous sont remontés ? Je vais vous répondre. S'agissant de la minute de silence elle-même c'est une centaine d'incidents qui nous ont été remontés. Les jours qui ont suivi nous avons demandé la même vigilance, et c'est une nouvelle centaine d'événements et d'incidents qui nous ont été remontés. Parmi eux une quarantaine ont d'ailleurs été transmis aux services de police, de gendarmerie, de justice, parce que pour certains il s'agissait même d'apologie du terrorisme. Nous ne pouvons pas laisser passer cela. »

Interrogeons-nous sur plusieurs éléments de ce discours :

- la minute de silence était « facultative » dans les maternelles (certaines l'ont quand même observée, avec des enfants de trois à six ans !) mais obligatoire dans tous les autres établissements scolaires. Est-il normal de demander, souvent sans discussion, à des enfants de 12 ans de respecter impérativement une minute de silence ? La ministre n'a comptabilisé que deux cents d'incidents, mais elle oublie de dire que nombre d'établissements n'ont rien demandé à leurs élèves tellement ils avaient peur des réactions ;
- est-il normal de transmettre aux services de police les coordonnées de ceux qui s'y sont refusés ? La délation relève-t-elle des enseignants ? Ces jeunes de 15 ou 16 ans qui posent des questions, parfois provocatrices, sont-ils des criminels ?
- un certain nombre de personnalités et d'intellectuels ont clairement affirmé que, tout en condamnant les attentats, ils ne défileraient pas le 11 janvier, qu'ils n'observeraient pas une minute de silence. D'autres, qui ont défilé, posent de vraies questions. Va-t-on les inculper à leur tour ? Il est pour le moins paradoxal, au moment où l'on se gargarise de la liberté d'expression, de refuser toute voix dissidente — bien que nous sachions depuis longtemps que Patrick

Cohen, sur France Inter, et la « matinale » de France Culture refusent d'inviter « les cerveaux malades ». Un sondage du *Journal du dimanche* du 18 décembre indiquait pourtant que 42 % des Français n'étaient pas favorables à la publication de caricatures du Prophète. Faut-il les rayer de la communauté nationale ?

Rappelons que ce ne sont pas ces intellectuels « blancs » qui risquent le plus, mais tous ces jeunes des quartiers populaires déjà stigmatisés, renvoyés à leur ghetto, et que l'on met en prison. On parle beaucoup, et on a raison de le faire, des juifs qui ont peur. Mais qui a interrogé ces femmes portant foulard qui ne veulent plus sortir de chez elles ?

Mme Vallaud-Belkacem poursuit :

« Oui, l'école est en première ligne. L'école est en première ligne, elle sera ferme pour sanctionner, pour créer du dialogue éducatif, y compris avec les parents car les parents sont des acteurs de la coéducation. L'école est en première ligne aussi pour répondre à une autre question car même là où il n'y a pas eu d'incidents il y a eu de trop nombreux questionnements de la part des élèves, et nous avons tous entendu les "oui je soutiens Charlie, mais...", les "deux poids deux mesures". "Pourquoi défendre la liberté d'expression ici et pas là ?" Ces questions nous sont insupportables, surtout lorsqu'on les entend à l'école qui est chargée de transmettre des valeurs. Et il nous faut nous interroger sur notre capacité à le faire, c'est ce que le premier ministre a fait devant les recteurs hier, c'est la raison pour laquelle je mobilise l'ensemble de la communauté éducative pour que nous ne répondions pas que par des discours mais par des actes forts. »

Une ministre de l'éducation nationale qui parle du rôle de l'école et qui évoque « de trop nombreux questionnements » ? On pensait, naïvement, que l'école devait ouvrir à l'esprit critique, instiller le doute. Voltaire est sans cesse convoqué pour cela. Mais Mme Vallaud-Belkacem a une tout autre vision... Les « mais » sont interdits, elle ne veut voir dépasser aucune tête.

S'il fallait mettre en exergue une réaction qui montre la confusion qui règne parfois dans les esprits, on ne saurait trop conseiller de lire le [communiqué du 12 janvier](#) de la fédération de Paris du Syndicat national de l'enseignement secondaire (SNES).

Il minimise d'abord la présence des chefs d'Etat étrangers :

« Peu importe la présence de chefs d'Etat plus ou moins respectueux des libertés dans leurs propres pays. Hier nous avons marché pour le respect de la vie humaine, de la sécurité publique et des libertés fondamentales. Nous étions très nombreux, divers, calmes et déterminés. Nous avons porté une exigence de paix — aucun message de haine, aucune déclaration de guerre — et de Liberté : liberté d'expression et liberté d'être tout simplement ce que l'on a décidé d'être ! »

Côtoyer [des représentants de régimes tortionnaires](#) ne pose donc aucun problème ? Là aussi, il n'y a pas de doute possible.

« Nous savons que la minute de silence dans nos établissements a fait l'objet de diverses réceptions de la part de nos élèves qui n'adhèrent pas tous à ce projet égalitaire et républicain. Nous disons que l'Institution ne peut accepter certains propos et un rappel à l'ordre sévère doit être signifié aux quelques élèves, peu nombreux, qui ont tenu des propos inacceptables ou ont eu des postures déplacées. L'Ecole ne peut pas donner de signes de faiblesse et doit rester ferme sur la ligne de la laïcité en signifiant clairement à ces élèves qu'elle ne transigera pas sur la liberté d'expression, y compris celle de blasphémer. »

« Le Rectorat n'a transmis aucune consigne de modération vis-à-vis de ces élèves, nous en avons eu confirmation. Nous

devons faire comprendre à nos élèves que la loi de la République est au-dessus des règles communautaires. En refusant ce principe laïque élémentaire, ils s'excluent de la République garante des libertés y compris la liberté de culte. »

Ils s'excluent de la République ? Qu'est-ce à dire ? N'est-ce pas plutôt la République qui les a exclus depuis longtemps ? Et si cette exclusion n'excuse ni le complotisme ni l'antisémitisme, elle permet de comprendre les raisons de certaines réactions et de définir une ligne d'action pour les combattre.

Interrogé, un responsable du SNES-Paris soulignait que ce texte avait été adopté le 12 janvier, avant que l'on assiste à des condamnations pour « apologie du terrorisme », condamnations qu'il juge très négativement et dont il tient à se démarquer.

Celles-ci se sont multipliées, de l'inculpation [de jeunes pour des dessins](#) (oui !) à la condamnation à Grenoble à six mois de prison ferme d'un déficient mental. La ministre de la justice Christine Taubira se discrédite en prônant la fermeté dans ces affaires, elle qui ne poursuit pas Eric Zemmour, par exemple, pour ses propos racistes (lire Pascale Robert-Diard, « [Des peines très sévères pour apologie du terrorisme](#) », lemonde.fr, 19 janvier 2015). Deux poids, deux mesures ? Oui, il faut le dire, la République française est tout sauf égalitaire. Faut-il s'étonner que les jeunes des quartiers populaires en aient conscience ? Et, sans les excuser en aucune manière, ne peut-on pas comprendre certaines de leurs réactions ?

Comment s'étonner que le concept de laïcité soit si souvent utilisé à mauvais escient ? Quand le ministre de l'intérieur français de l'époque, Nicolas Sarkozy, proclame que les femmes doivent paraître sur les photos d'identité tête nue, il pose un problème d'ordre public, pas de laïcité... Quand on évoque la mixité à l'école, il s'agit d'égalité entre garçons et filles, pas de laïcité — l'école laïque s'est bien accommodée, jusqu'à la fin des années 1960, de la séparation des sexes, et la République laïque, pendant des décennies, du refus du droit de vote aux femmes... Et que penser d'un quotidien du soir qui titre sur toute une page « Le principe de laïcité subit de multiples entorses sur les terrains » (de sport) ; quel rapport entre le football ou la course à pied et les religions ?

« *En le votant [le projet de loi de séparation des Eglises et de l'Etat], vous ramèneriez l'Etat à une juste appréciation de son rôle et de sa fonction : vous rendrez la République à la véritable tradition révolutionnaire et vous aurez accordé à l'Eglise ce qu'elle a seulement le droit d'exiger, à savoir la pleine liberté de s'organiser, de vivre, de se développer selon ses règles et par ses propres moyens, sans autre restriction que le respect des lois et de l'ordre public.* » (Aristide Briand, *Rapport sur le projet de loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat*, 4 mars 1905). Un siècle et quelque plus tard, il vaut mieux être avec Aristide Briand et son mentor de l'époque Jean Jaurès, qu'avec Manuel Valls et Guéant (lire « [Oui à Briand et à Jaurès, non à Guéant et à Valls \(I\)](#) »).

« Charlie », la laïcité et la bicyclette

Alain Gresh

<http://blog.mondediplo.net>, 25 janvier 2015

Lire aussi « [Aux origines des controverses sur la laïcité](#) », *Le Monde diplomatique*, août 2003. Décidément, la laïcité est mise à toutes les sauces. Quel est le rapport entre la laïcité et les attentats contre *Charlie Hebdo* ? En quoi un renforcement de l'enseignement de la laïcité, qui n'est synonyme ni de tolérance ni d'égalité hommes-femmes, mais qui régit le rapport des Eglises et de l'Etat (selon la formulation de la loi de 1905), résoudra-t-il le problème des quartiers populaires ? Les mêmes qui piétinent allègrement les principes de la République, particulièrement celui d'égalité, voudraient faire de la laïcité un concept fondateur, mais dans le seul but de justifier leur islamophobie. Répétons-le, la laïcité concerne la place de la religion et garantit le droit de tous les fidèles à exercer leur foi en toute liberté (y compris dans l'espace public : la loi de 1905 n'a jamais aboli les processions religieuses, par exemple).

Je publie ci-dessous de courts extraits édités de mon livre *La République, l'islam et le monde* (Pluriel, Fayard), qui a été réédité en 2014.

Il existe en France une « *mentalité laïque* », selon la formulation de Jean Boussinesq, vieil adhérent de l'Union rationaliste et auteur d'une indispensable présentation des textes officiels qui régissent la laïcité : « *Mentalité vague mais prégnante chez la grande majorité des Français, qui se disent sincèrement attachés à la laïcité, mais qui donnent à ce mot des significations parfois assez différentes des textes institutionnels ou de la pratique politique, parce qu'en fait très peu de gens ont lu les textes.* » Et de conclure ironiquement : « *Autrefois, dans les examens pour rire qu'on faisait passer aux bizuths dans certaines classes, il y avait un sujet de dissertation qui revenait souvent : "Métaphysique et bicyclette". On sourit. Pourtant, est-ce plus farfelu que "Piscine et laïcité" ?* » Et que *Charlie* et laïcité ?